

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alial Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alial Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° P19- 053087

ND: 51179

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09392

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : GUETTAR KHALID

Date de naissance : 15-04-1970

Adresse : ABous S. Tamaris, Imm T, Apt 03 GH8

Télé : 0662 75 56 61 Total des frais engagés : #1342,53# Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohamed BENSLIMANE  
Spécialistes des Maladies Respiratoires  
355, Bd Zerkouni - Bourgogne  
Casablanca - tél: 0522.47.38.85

Date de consultation : 19/11/2020

Nom et prénom du malade : GUETTAR KHALID Age :

Lien de parenté :

Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Rinite allergique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 08/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Guettar Khalid

ACCES 19/11/2020

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/11/2020			300,-	Dr. Mohamed BENSIMIANE Spécialistes des Maladies Respiratoires 355, Bd Zerkouri - Bourgogne Casablanca - Tel: 0522.47.33.85

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE ELYSEE SARL Boulevard Al Bachiri Alali (Ex, AV Taddart) lot 13 et Bissila 14 megashop N°1 Ain chok Casablanca - Maroc. Tél: 05 22 52 00 52	19/11/20	1042,80 Dhs

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

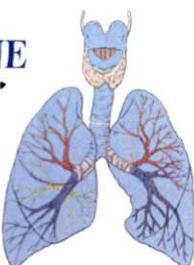
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on both upper and lower arches. Arrows point to the upper left (D), upper right (				

# Dr. Mohamed BENSLIMANE

Spécialiste des Maladies Respiratoires

Diplôme de la Faculté de Médecine  
de TOULOUSE



Asthme, Tuberculose, Allergies respiratoires,  
Endoscopie, Spirométrie

الدكتور محمد بن سليمان

اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي

خريج كلية الطب بتولوز

الضيق، السل، الحساسية

Casablanca, le

١٩/١١/٢٠٢٠

ع. في:

GASTR. KHALD.

58,40

**Solupred® 20mg**

58,40. Solupred. 20mg

LOT 191336  
EXP 04/2022  
PPV 99.00DH

ggy, n - ggy - 20mg

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat-R.P.1.  
Ain seba Casablanca  
Tavanic 500mg cp pei b6  
P.P.V : 145,00 DH

6 118001 080670

145,10 - Ta PHARMACIE ELYSEE

AWENDA 11, BARTI AL GHAZI 15, AV TADLAJI 1 lot  
Tissinti, 10100 Casablanca, Maroc  
N° 17 en chock  
Casablanca - Maroc, Tél: 05 22 52 00 52

LOT: M0399  
PER: 09/2022  
PPV: 69,00DH

69,10 - vitavent -

149 x 35

PPV  
LOT  
PER  
28,80

78,90 - Alora -

149 x 35

LOT : M0414  
PER : 10/2022  
PPV : 78,90DH

38,80 - Dinkel -

149 x 35

PPV (DH) :  
LOT N° :  
UT. AV. :

30,80

119,10 - Risomol -

149 x 35

N° du Lot  
Date Per.  
P.P.V: 119,10 DH

✓ Séetch de dépenses

13 x 25.



DAKTARIN - gel buccal (S.V) 3,00



VIT C 1 g



Dr. Mohamed BI  
Spécialistes des Maladies  
355, Bd Zektouni - B.P. 18001 180745  
Casablanca - tél: 0522.47.38.85

Dr. Mohamed BENSIMANE  
Spécialistes des Maladies Respiratoires  
355, Bd Zektouni - Bourgogne  
Casablanca - tél: 0522.47.38.85